

**Sujet :** charles marie ange demande : Corps mort Sanary

**De :** marie ange charles

**Date :** 01/09/2019 21:33

Suite à la demande d'installation d'un corps mort pour navires de très grandes tailles, par la municipalité, voici mes remarques.

1/ l'amarrage sur corps mort ne permettra pas aux navires de brancher leurs équipements de bord au réseau électrique national, les contraignant à les laisser fonctionner 24h/24. Les habitants (le rivage est proche) seraient ainsi exposés aux nuisances des moteurs (particules, odeurs, gaz). Aucune étude d'impact n'ayant été faite, je m'oppose à ce projet.

2/ Les hélices de ces navires se rapprocheraient du fond par vent d'ouest (les fonds remontent). La puissance de ces hélices pourrait soulever des nuages de particules qui pourraient nuire à l'herbier de Posidonies (étouffement, déchaussement des rhizomes).

D'autre part, le fardage des superstructures rend ces navires vulnérables aux rafales à petites vitesses. La proximité de la côte, surtout par mistral, expose donc plus ces navires que d'autres aux risques d'échouages. Pour ces raisons (protection des Posidonies et de sécurité) je m'oppose à ce projet.

3/ Proposition :

sachant que l'arrêté préfectoral n° 155/2016 ne liste pas la baie de Sanary comme secteur préférentiel de mouillage (Posidonies), mais que la municipalité a obtenu une simple autorisation transitoire, je propose que l'on organise la fréquentation de la baie de Sanary différemment.

a- si les grands navires (200m et plus) peuvent croiser au large de Sanary, il convient pour de courts séjours de les diriger vers des ports équipés et adaptés à leurs tailles (Toulon, etc).

b- pour perpétuer la plaisance il convient de maîtriser le séjour en prévoyant des corps-mort adaptés à des tailles de navires plus modestes. Il serait plus facile alors d'interdire les mouillages forains qui saccagent les Posidonies. Ce projet de corps-mort pour très gros navires ne permettra pas de s'attaquer à ces mouillages "sauvages". L'idée du corps-mort est bonne. Mais il faut l'appliquer aux navires de plaisance de tailles modestes.

Avantages : maîtriser la sur-fréquentation de la baie (il y a déjà eu des télescopages sur le plan d'eau) + la police pour faire respecter les Posidonies (interdiction des mouillages) en sera facilité + retombées économiques car les équipages de ces navires débarquent pour consommer, contrairement aux touristes qui s'offrent des croisières "tout compris" et calculent toutes dépenses supplémentaires ...

Merci pour votre attention.

----

Profil : particulier

Nom : charles

Prénom : marie ange